

COMMUNE DE SAINT – PORQUIER

*Arrêté temporaire de réglementation de la circulation
pour travaux de forage sur la route départementale
des Barthes en agglomération*

L'adjoint au maire de Saint Porquier en charge de la sécurité,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^{ème} partie - signalisation temporaire ;

Vu la demande en date du 21 mai 2024 par laquelle l'entreprise Sud Forages Travaux Publics (SFTP), domiciliée 13, rue des acacias à Mazeres 33210 demande un arrêté de circulation pour travaux de forage route départementale de Castelsarrasin et de Toulouse ;

Considérant que pour permettre les travaux de forage, sur la route départementale des Barthes et de la rue de la Vicomté, il y a lieu de réglementer la circulation ;

ARRÊTÉ :

Article 1 :

En raison des travaux de forage, sur la route départementale des Barthes et de la rue de la Vicomté, en agglomération, la circulation sera alternée dans les deux sens par feux tricolores à compter du 10 juin 2024 et pour une durée calendaire de 90 jours ;

Article 2 :

Le stationnement et le dépassement de tous les véhicules sera interdit dans l'emprise du chantier.

Article 3 :

La vitesse de tous les véhicules sera limitée à 50 km/h dans l'emprise du chantier.

Article 4 :

L'entreprise Sud Forages Travaux Publics aura en charge la signalisation du chantier qui devra être conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

Article 5 :

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Saint Porquier.

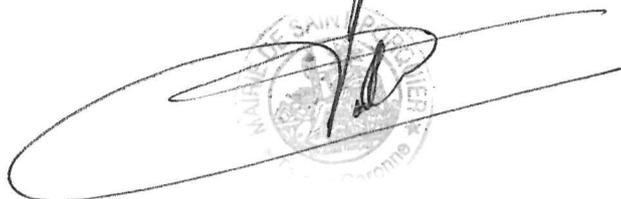
Article 7 :

Monsieur le maire de la commune de Saint Porquier, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Montech sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

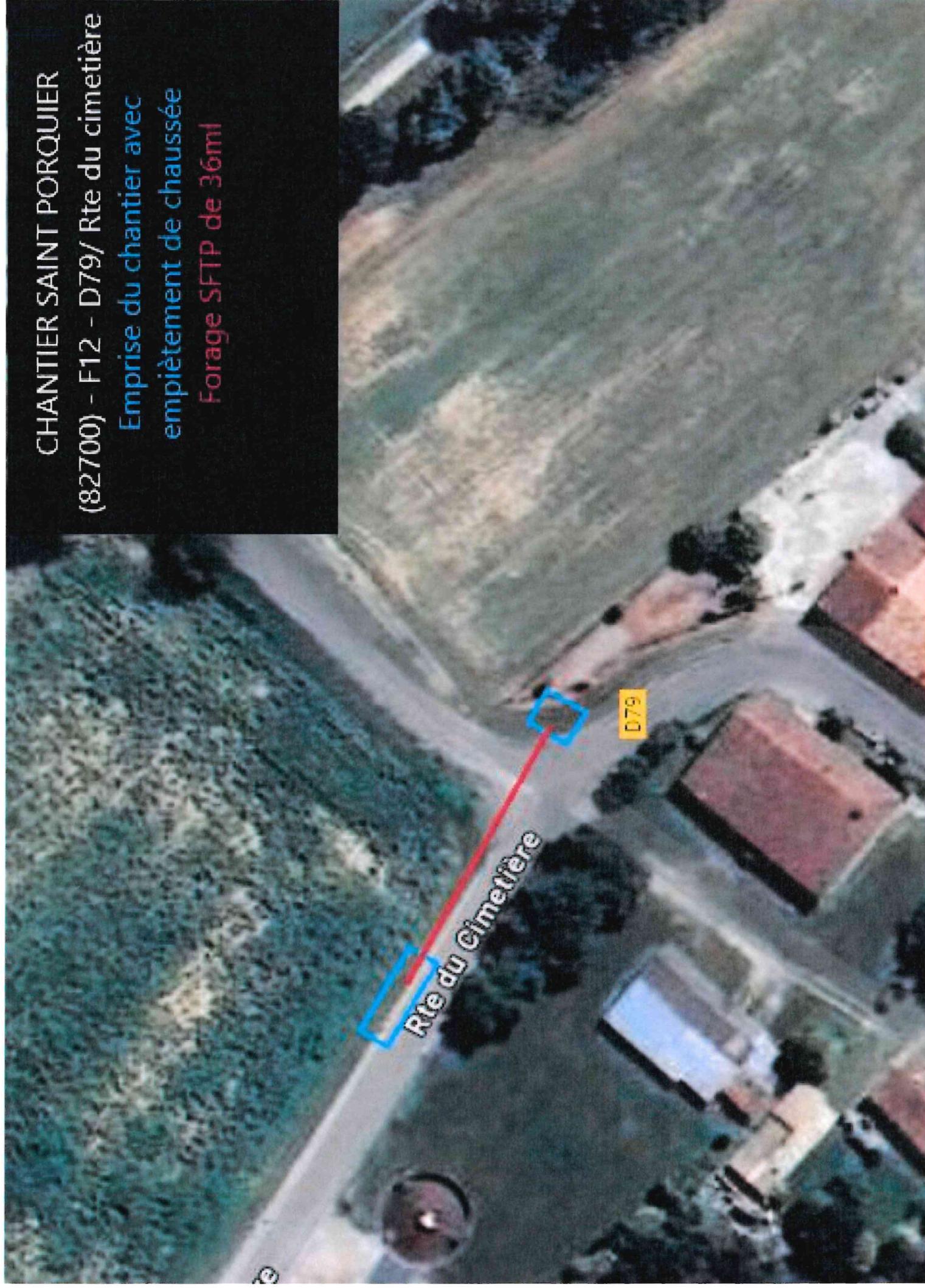
Fait à Saint Porquier, le 22 mai 2024

Pierre MIETTE

Adjoint au maire

The image shows a large, stylized signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT PORQUIER' and 'TARN ET GARONNE' around a central emblem. The signature is written over the stamp and extends across the page.

CHANTIER SAINT PORQUIER
(82700) - F12 - D79/ Rte du cimetière
Emprise du chantier avec
empiètement de chaussée
Forage SFTP de 36ml



CHANTIER SAINT PORQUIER (82700) - F13 - D79 /

Impasse des Caminols

Emprise du chantier avec empiètement de chaussée

Forage SFTP de 72ml

Alternat par feux tricolores



ABC CHRISTOPHE
PISCINES
Magasin de matériel pour piscines

Canal Lateral à la Garonne

Imp. des Caminols

Rte du Cimetière

Rte du Cimetière

D79

D79

D79

CHANTIER SAINT PORQUIER (82700) -
F14 - Rue de la Vicomte / D813

Emprise du chantier avec empiètement de
chaussée et interdiction de stationner sur
place de parking

Forage SFTP de 60ml

